

Le projet de loi 105 doit garder le cap sur une véritable décentralisation vers les écoles

Montréal le 9 juin 2016 – Réagissant au dépôt ce matin à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation du projet de loi 105 remplaçant le projet de loi 86, l'AMDES a tenu à réaffirmer l'importance de maintenir les dispositions permettant de rapprocher la prise de décision des écoles et centres de formation et de confier aux gestionnaires qui sont confrontés quotidiennement avec les problèmes les outils pour participer à l'élaboration des solutions.

Comme l'a déclaré la présidente de l'AMDES, Hélène Bourdages : « Nous avons fait un travail sérieux pour bonifier le défunt projet de loi 86. Nous espérons avoir été entendus par le gouvernement et que l'essentiel de nos recommandations qui visaient à permettre aux directions, directions adjointes et gestionnaires administratifs qui travaillent au quotidien dans les établissements d'avoir une plus grande marge de manœuvre se retrouve dans le nouveau projet de loi 105. Nous tenions aussi à ce que les aspects pédagogiques demeurent sous la responsabilité des personnes compétentes tout en permettant aux conseils d'établissement de jouer pleinement leur rôle et nous avons salué la concertation que semblait permettre le comité de répartition des ressources. Celle-ci semble préservée dans le projet de loi et nous nous en réjouissons. »

« En termes de gouvernance, nous sommes d'accord à ce que soient simplifiés les mécanismes de reddition de comptes applicables aux écoles et aux centres, » a ajouté la présidente de l'AMDES qui a tenu à rappeler la situation particulière sur l'île de Montréal et la nécessité que le gouvernement en tienne compte, réitérant la demande de l'AMDES de mettre en place une table montréalaise pour faire un état des lieux et assurer une concertation maximale de tous les intervenants.

À propos

L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire regroupera sous peu plus de 600 membres qui travaillent à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) desservant plus de 200 000 élèves jeunes et adultes du Québec. Tous les membres y œuvrent comme directions d'école ou de centre, directions adjointes ou gestionnaires administratifs. L'AMDES a pour but spécifique l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres et de la profession. Elle fonctionne de façon démocratique et fait de son approche éthique, transparente et équitable le fondement même de ses valeurs.